

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Convocations faites le 19/02/2026

Secrétaire de séance : Denis Girardin

Absents : Eric Feuvrier

Ordre du jour :

- ✓ Programme de travaux en forêt
- ✓ Système de Visio conférence
- ✓ Modification des statuts de la CCPR
- ✓ Repas Service Périscolaire
- ✓ Recrutement Agent Technique
- ✓ Recrutement Bibliothécaire
- ✓ Déconstruction bâtiment Vermot
- ✓ CFU Assainissement (sous réserve que nous ayons la version définitive suite à la panne de la plateforme du Trésor Public)
- ✓ Elections municipales
- ✓ Questions diverses

1. Validation du Procès Verbal du 29/01/2026

Le procès verbal de la séance du 29 janvier 2026 est validé par le conseil municipal

2. Programme de travaux en forêt

Il est prévu de réaliser :

- de l'entretien parcellaire (peinture) sur les parcelles 15, 16 et 17 (derrière Les Fourgs) soit 3.35 km pour un total de 1075.35 €
- Et également du dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements soit 5.6 ha pour un montant de 7 929.60 €

A noter une partie du cloisonnement se fera au broyeur car la végétation est très dense ; le reste sera fait en dégagement manuel.

Concernant le dossier plantations : la préparation du terrain a été faite et les plantations doivent être réalisées début mars normalement entre le 2 et le 14 mars.

Une piste forestière au Grand Pré est également prévue pour un montant d'environ 7 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce programme de travaux.

3. Système de Visio conférence

Nous avons reçu 3 offres pour un système semblable à celui de la COM COM : Ecran 75", support mobile sur roulettes et système de caméra pour visio.

La proposition de Digital Est en achat est retenue à l'unanimité des voix

4. Modification des statuts de la CCPR

Par délibération du 11 février 2026, la CCPR a modifié ses statuts comme suit

Modification des articles 4 et 5 des statuts. Les articles 4 et 5 des statuts de la Communauté de Communes du Plateau du Russey sont modifiés comme suit :

- Article 4 – Composition du Conseil communautaire

L'article 4 est désormais rédigé comme suit : « La Communauté de Communes est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus par les Conseils municipaux de chacune des communes membres, dont le nombre et la répartition sont fixés par arrêté préfectoral l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux. »

- Article 5 – Bureau communautaire

L'article 5 est désormais rédigé comme suit : « Le Conseil communautaire fixe librement la composition du Bureau, dans la limite des dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il élit, parmi ses membres, le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau. »

Toutes les communes doivent maintenant délibérer pour donner un avis sur cette modification.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la modification de ces statuts.

5. Repas Service Périscolaire

Le contrat a été dénoncé auprès des services de l'EHPAD. Nous avons demandé que le délai de préavis de 3 mois soit réduit, l'EHPAD a accepté

Nous avons deux prestataires potentiels :

Le conseil municipal autorise la commission à choisir le prestataire le mieux disant

6. Recrutement Agent Technique

Après étude des candidatures et après quelques entretiens réalisés, la commission a décidé de retenir la candidature de Mr Vincent Bouveresse, actuellement agent d'exploitation des routes au Département.

Mr Bouveresse est titulaire de son poste ; donc la création d'emploi se fera par voie de mutation.

Le conseil municipal valide le choix de la commission.

7. Recrutement Bibliothécaire

Nous avons lancé le recrutement d'un(e) bibliothécaire ; l'annonce est parue et nous avons reçu actuellement 9 candidatures.

Elles seront étudiées en concertation avec la directrice départementale de la médiathèque du Doubs, et les entretiens se feront également avec le partenariat des services du Département.

Le recrutement est prévu pour le 1^{er} mai.

8. Déconstruction bâtiment Vermot

Les visites concernant la déconstruction du bâtiment Vermot, se poursuivent.

Il semble plus raisonnable de le laisser dans le marché public

Il est prévu de mettre une annonce sur le Bon Coin, sur les réseaux de la commune, sur la Terre de Chez Nous et sur un site proposé par Alternativinnov.

9. Travaux toilettes Mairie

Des travaux sont prévus dans les toilettes du sous-sol de la mairie : rénovation, installer des toilettes PMR, remplacer les blocs toilettes, urinoirs et lavabos très anciens. Revoir la faïence, installer de nouvelles portes, repeindre...

L'entreprise CHEVAL nous a fourni un devis de 7 543 € TTC pour tout le sanitaire et la reprise du chauffage. Le reste des travaux sera réalisé par les agents communaux

Le conseil municipal autorise Mme le maire à entreprendre les travaux et à valider le devis de l'entreprise Cheval.

10.Travaux Commission Voirie

Déneigement Les Combottes : Le déneigement est compliqué dans le hameau des Combottes. La Commission s'est rendue sur place et envisage les actions suivantes :

- créer une plateforme en bas du chemin pour que les voitures puissent stationner en cas de fortes chutes de neige.
- installer une barrière de sécurité sur la droite en descendant sur environ 15 mètres

Arrêt de bus Cerneux Monnot : Des problèmes de sécurité ont été constatés à l'abri de bus de Cerneux Monnot. La commission s'est rendue sur place et a décidé de faire un marquage au sol pour les bus des deux côtés (vers la Fromagerie et chez Triponney) et de créer 2 passages pour piétons

Rue de la Fromagerie : Prévoir une chicane à la rue de la Fromagerie vers la Boulangerie pour faire ralentir les véhicules ; faire un essai avec des plots rouges et blancs

11.contrat risques statutaires et prévoyance agents

Les contrats pour l'assurance du personnel communal arrivent à échéance :

- Risques statutaires : indemnités journalières
- Prévoyance : perte de salaire

Le centre de gestion va lancer une nouvelle consultation groupée et demande aux communes si elles souhaitent adhérer à ce nouvel appel d'offres

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à participer à cette consultation.

12.Elections municipales

Présentation de la nouvelle liste et divers